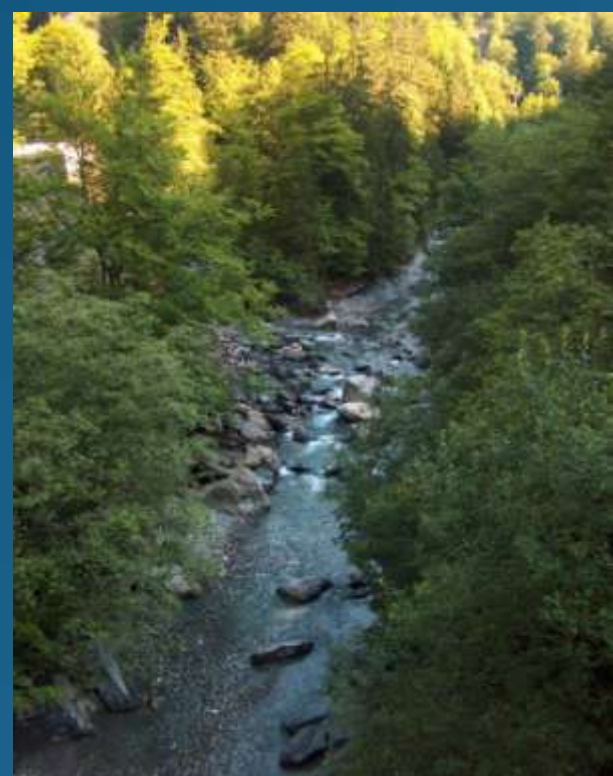
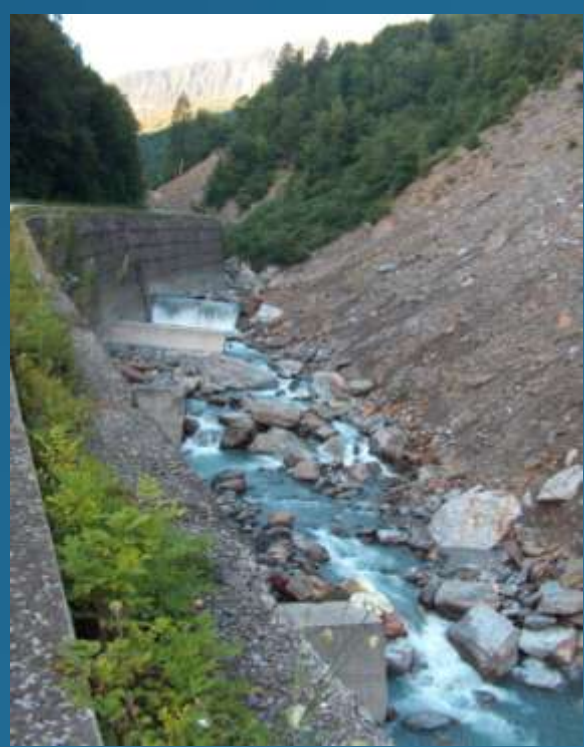




Le bassin versant de l'Arly



Les gorges de l'Arly



Les gorges de l'Arly



La Chaise à Marzens



La Chaise sous les Vions



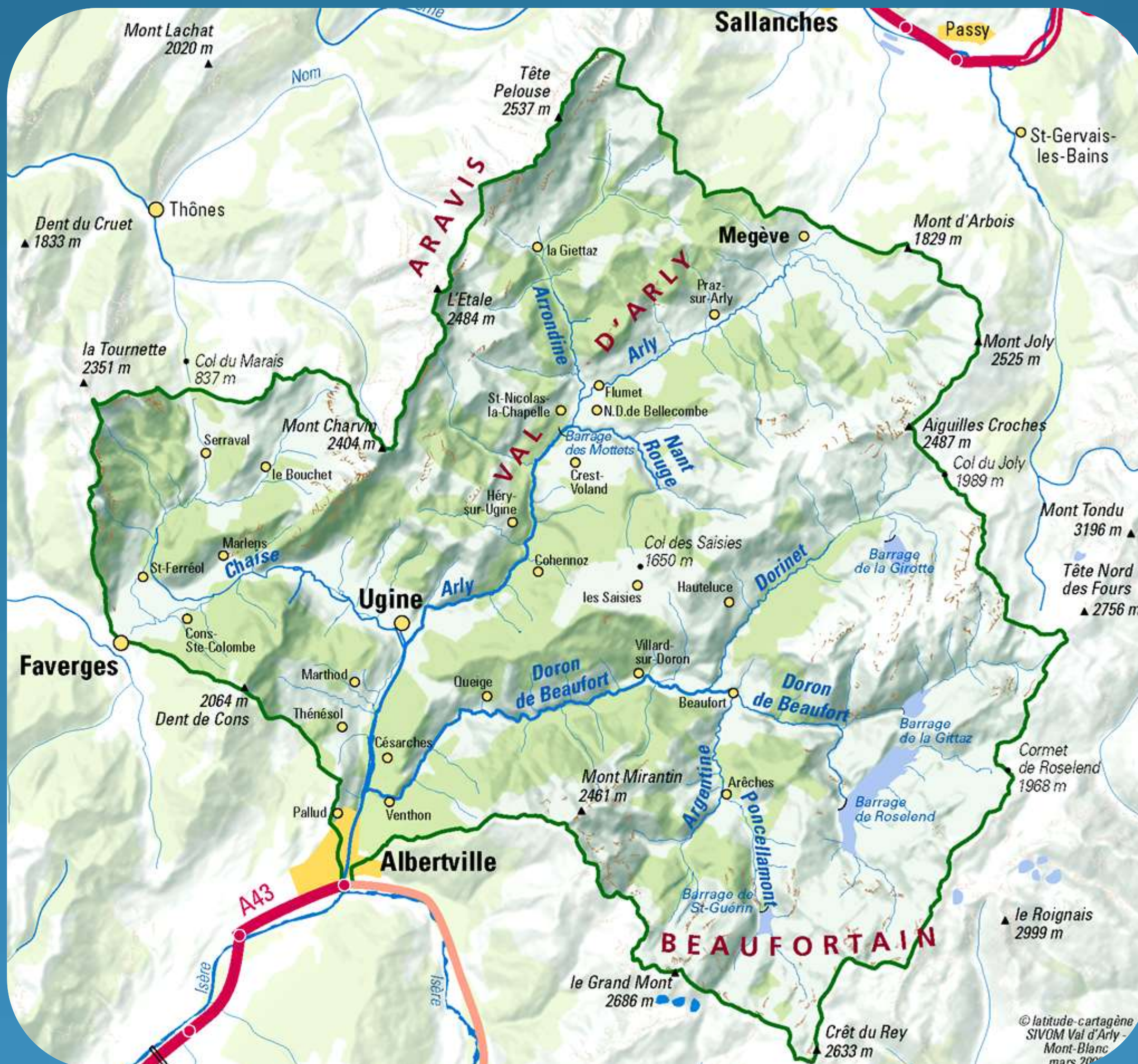
Canal Lallier entre Ugine et Albertville



L'Arly à Moulin Ravier



L'Arly à Praz-sur Arly



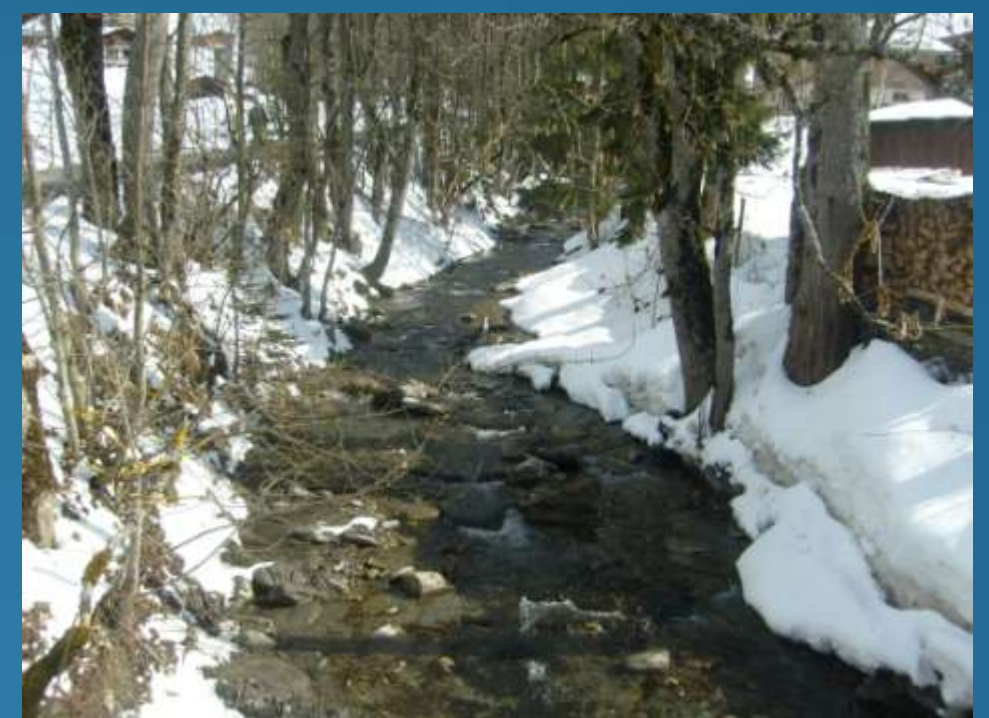
Le Doron à Queige

En quelques chiffres...

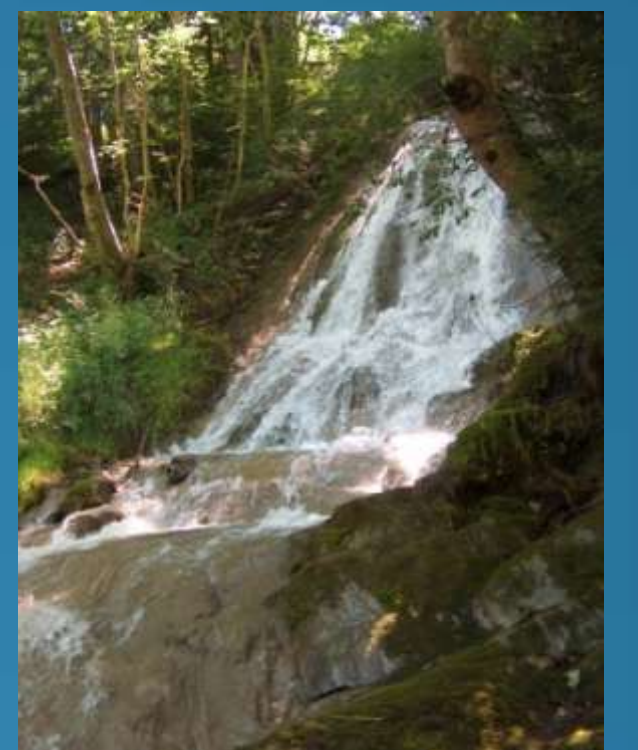
- ❖ 26 communes
- ❖ 640 km²
- ❖ environ 300 km de cours d'eau
- ❖ 50 000 habitants permanents et 115 000 en période hivernale

LEXICO

Le bassin versant est un territoire délimité par une ligne de crête, et sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'écoule vers une même rivière.



Torrent de Cassioz, affluent de l'Arly à Praz



Nant de Boulou, affluent de l'Arly, aval Cohennoz



Tourbière au Cormet de Roselend



Le barrage de la Girotte



Une gestion sur mesure...



Le programme d'action du contrat de rivière de l'Arly doit permettre de restaurer, entretenir et valoriser nos cours d'eau. Les opérations qui seront mises en œuvre par les acteurs du bassin s'articulent autour de 4 volets prioritaires :



1- Améliorer de la qualité des eaux

- Création de réseaux de collecte des effluents domestiques dans les secteurs non raccordés, mise en place de réseaux séparatifs
- Mise aux normes des usines de dépollution des eaux
- Mise aux normes des exploitations agricoles, mise en place de plans d'épandages, création de plateformes de récupération de lisiers
- Réhabilitation des anciennes décharges en bordure de cours d'eau
- Traitement des pollutions d'origine industrielle et des sites pollués

Qualité des cours d'eau du bassin



Classes d'aptitudes à la biologie et aux usages de l'eau :

- Très bonne
- Bonne
- Passable
- Mauvaise
- Très mauvaise
- Stations de mesures



2- Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau

- Réalisation d'un bilan des ressources et des besoins de chaque usage (eau potable, hydroélectricité, enneigement artificiel, industries, milieu x naturels,...)
- Mise en place de conventions de partage des ressources en eau
- Amélioration des débits réservés à l'aval des ouvrages hydroélectriques
- Suivi des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes



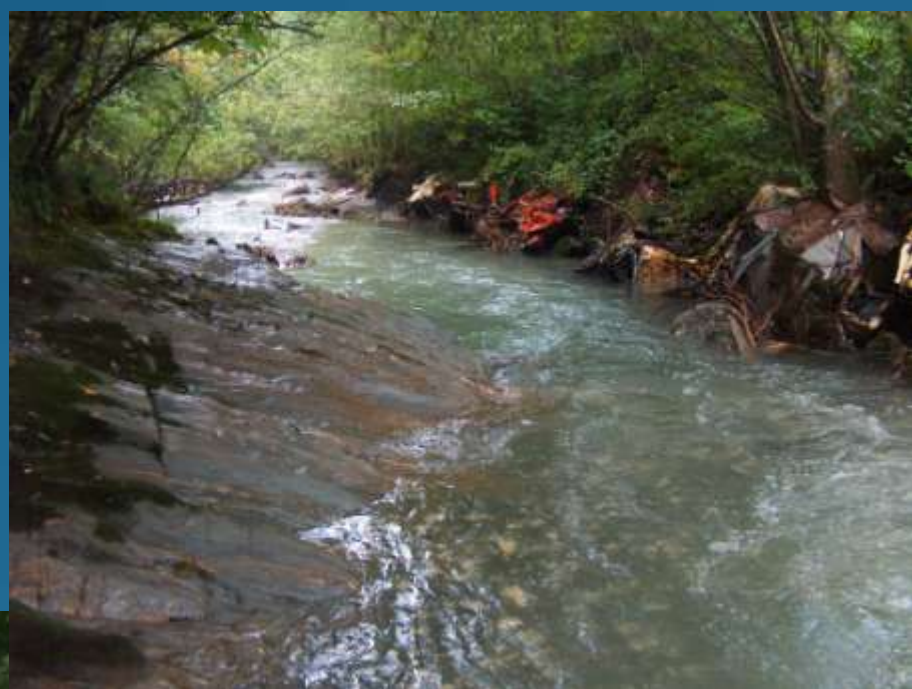


Une gestion sur mesure...

Le programme d'action du contrat de rivière de l'Arly doit permettre de restaurer, entretenir et valoriser nos cours d'eau. Les opérations qui seront mises en œuvre par les acteurs du bassin s'articulent autour de 4 volets prioritaires :

3. Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques

- Gestion des matériaux solides charriés par les cours d'eau
- Travaux d'entretien de la végétation rivulaire et de lutte contre les plantes invasives telles que la Renouée du Japon
- Aménagements visant à améliorer la qualité des habitats aquatiques et la libre circulation des poissons
- Plan de gestion et de valorisation des zones humides
- Valorisation du patrimoine architectural et culturel lié à l'eau



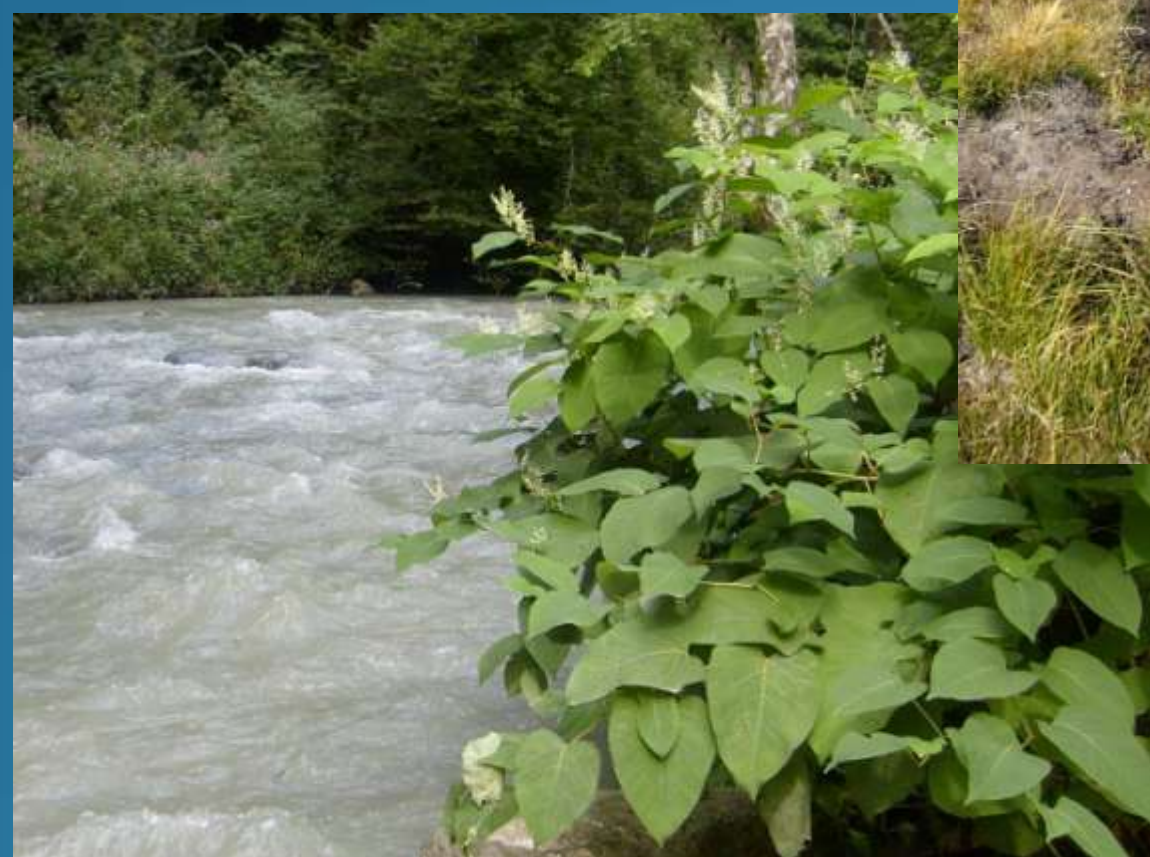
Dégradation des berges par l'accumulation de carcasses de véhicules



Accumulation de bois mort dans le lit des cours d'eau, risques d'encombres



Dégradation des zones humides du bassin



Développement anarchique des plantes invasives, telles que la Renouée du Japon



Déséquilibre du transport de matériaux causant localement des dégâts, risques de débordements ou à l'inverse déchaussements d'ouvrages (ponts, digues, ...)

4. Sensibilisation des acteurs et suivi du contrat

- édition de bulletins et plaquettes d'information
- animations auprès des scolaires
- sensibilisation du grand public et des acteurs de l'eau
- organisation de manifestations, d'expositions





Un outil au service du territoire

Les acteurs locaux se mobilisent...

Afin de garantir une large concertation, le comité de rivière, constitué de 99 membres, regroupe l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant : collectivités locales (communes, structures intercommunales, Conseils généraux, Conseil régional,...), établissement publics de l'état (Agence de l'Eau, DDT, DREAL, ...) et usagers (associations de pêche, naturalistes, agriculteurs, EDF, exploitants de stations de ski, industriels, riverains...). Son rôle est d'assurer le suivi et de fixer les orientations du contrat.

Le comité est relayé par le comité technique qui coordonne le travail des commissions thématiques, chargées du suivi des différentes actions du contrat de rivière.



Le contrat de rivière

Cet outil fixe à l'échelle du bassin versant, des objectifs de qualité des eaux, de valorisation des milieux aquatiques et de gestion équilibrée des ressources en eau.

Il permet de prévoir et de réaliser les études et travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le programme d'actions est défini sur une période moyenne de 5 ans.

Comité de rivière

Comité technique

Commission Qualité des eaux

Commission Milieux aquatiques

Commission Gestion quantitative

Commission Hydraulique



Où en est-on ?

2006-2008

Diagnostic initial

Dossier sommaire de candidature, approbation du comité de bassin en mai 2007

2008-2010

Phase préalable

Définition des programmes d'actions du contrat
Mise en place du comité de rivière en octobre 2008

2010-2015

Phase opérationnelle

Signature du contrat de rivière par les partenaires techniques et financiers
Mise en œuvre des actions

Partenaires techniques et financiers :

